



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2022-04027

PUBLIÉ LE 22 AVRIL 2022

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire / Cabinet de la Préfète

37-2022-04-06-00006 - Arrêté décernant la médaille de bronze pour acte de courage et dévouement à M. Alexandre CAMARA demeurant à Nantes (44).odt (1 page)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-04-06-00006

Arrêté décernant la médaille de bronze pour
acte de courage et dévouement à M. Alexandre
CAMARA demeurant à Nantes (44).odt

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE
Cabinet de la préfète
Bureau de la représentation de l'Etat

CAB/BRE 2022/12

ARRÊTÉ

attribuant la médaille de bronze pour acte de courage et dévouement

La préfète d'Indre-et-Loire

Vu le décret du 16 novembre 1901 relatif à la médaille pour actes de courage et dévouement,

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et dévouement,

Vu la proposition de Monsieur le colonel, directeur du service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire, en date du 24 février 2022,

Considérant que le 9 septembre 2021 à Tours, Monsieur Alexandre CAMARA a réagi avec courage et sang-froid, en se précipitant à l'eau sans attendre l'arrivée des services de secours d'urgence, pour aller récupérer et ramener sur la berge une personne en tentative de suicide qu'il a aperçue sauter volontairement du haut du pont Wilson dans la Loire.

Considérant que l'action méritante de Monsieur Alexandre CAMARA a ainsi permis la prise en charge médicale et de sauver la vie de la personne en difficulté.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Alexandre CAMARA, demeurant à Nantes (44 – Loire-Atlantique).

Article 2 : Monsieur le directeur de cabinet et Monsieur le colonel, directeur du service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Tours, le 6 avril 2022

La Préfète,

Marie LAJUS

15, rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9
Tél. : 02 47 64 37 37
Mél : prefecture@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr